

# **JE M'ÉTAIS TOUJOURS DEMANDÉ**

## **À QUOI SERVAIT UN MÉDECIN DU TRAVAIL**

**B**ernard, est entré dans la vie active à 16 ans, en septembre 1978, titulaire d'un CAP de transporteur routier. Il a commencé comme OS dans une fabrique de literie où il restera jusqu'en 1984, occupant plusieurs postes successifs en production. De cette période, puisque je l'ai suivi à partir de 1981, je n'ai pas gardé de souvenir particulier si ce n'est qu'il avait choisi de réduire son temps de travail pour faire de la compétition de moto à haut niveau.

Je l'ai perdu de vue de 1984 à 1990, période pendant laquelle il a travaillé comme VRP, secteur textile pour une entreprise éloignée de mon secteur géographique.

Je le retrouve en mai 1990 et le suivrai jusqu'en 1993 ; il est à nouveau VRP dans le textile, pour une entreprise de mon secteur et travaille essentiellement sur Paris et au Maroc. Il a cessé la compétition de moto.

Il quitte cette entreprise en 1993 pour créer sa propre entreprise de négoce textile, dans un autre département et je le perdrai de vue à nouveau, jusqu'à fin 2005, date à laquelle, il prendra rendez-vous, suite à une succession de difficultés professionnelles majeures ayant entraîné une atteinte sévère à sa santé. (et pour ce qui me concerne, l'installation en 2005 de son entreprise dans mon secteur, ce qui fait que je deviens le médecin du travail de son entreprise). C'est lors de cette consultation spontanée, un peu inattendue, puisque j'avais déjà vu depuis quelque temps les salariés de son entreprise, sans le rencontrer, que je reprendrais avec lui son itinéraire professionnel.

De 1993 à 2003, il développe son entreprise de négoce textile, occupant à la fois des fonctions de dirigeant gestionnaire et de commercial. « *Pendant 17 ans, je n'ai fait que voyager pour le travail.* » Il peut néanmoins concilier sa passion de la moto et son activité professionnelle, arrivant même à organiser des défilés de mode lors de compétitions de motos.

Son entreprise se développant, il acquiert de nouveaux locaux en 1999 qu'il réaménage pour son activité professionnelle.

En juillet 2003, alors qu'il transporte un couple de retraités (les anciens propriétaires de son local professionnel) pour les conduire dans le Sud de la France auprès d'un membre de leur famille victime d'un accident de moto, il est le premier témoin d'un grave accident de la circulation (sur un aire de repos d'autoroute, il voit une voiture s'écraser, il alerte les secours, il constate le décès de deux occupantes – la mère qui meurt dans ses bras et la fille de 20 ans baignant dans son sang – confie l'enfant survivant à ses passagers). Pendant le mois suivant il aura des manifestations de stress post traumatique aigu (cauchemars, flash, etc.).

Fin août 2003, incendie dans son local professionnel, suite à un orage d'été.

À la mi-octobre 2003, nouvel incendie de son local professionnel (bâtisse ancienne en pisé, une ferme sans doute) : la bourre textile s'est accumulée dans des galeries de rongeurs. L'activité ne pouvant pas reprendre dans ces locaux, l'entreprise sera placée en redressement judiciaire suite à l'incendie et à la perte d'exploitation. Pendant cette période, et en attendant les décisions judiciaires, il redémarrera une autre société textile tournée vers les accessoires textiles de la moto, avec le même personnel. (19 personnes en tout). Il y aura finalement un dépôt de bilan fin septembre 2005.

Lorsque je revois Bernard, (que je n'ai pas vu depuis 1993), à sa demande, en novembre 2005, il est épuisé ; il a beaucoup travaillé avec des journées de 5 h à 21 h. Il a beaucoup maigri, ne dort plus, présente des douleurs musculaires diffuses. Il est sous Bromazepam<sup>o</sup> depuis quinze jours ; il a eu deux arrêts de travail de quinze jours et trois semaines. Il aurait souhaité pouvoir travailler quelques temps à mi-temps pour régler ses affaires (aller vendre un appartement-bureau

au Maroc), mais il ne peut bénéficier de son régime de prévoyance en travaillant à mi-temps ! Je l'ai donc adressé à son médecin traitant pour mise en place d'un traitement antidépresseur et arrêt de travail prolongé. Le plus dur pour lui, a été de licencier son équipe, en particulier une assistance commerciale plus âgée qui l'avait accompagnée lors de la création de son entreprise, pour laquelle, les chances de retrouver un emploi sont réduites. En même temps, il essaie de ne plus penser à toute cette équipe, car il va lui-même très mal.

Je reverrai Bernard à sa demande un an plus tard en novembre 2006, (il m'a téléphoné une à deux fois entre temps). Jusqu'en juin 2006, « *J'ai été un zombi, imbuvable pour mon entourage, un bon à rien, mais j'ai découvert ce que c'était de vider un lave-vaisselle, d'emmener les enfants à l'école, je ne connaissais rien du travail d'une maison, ni ce que c'était une vie familiale* ». Pendant cette période, il refusait tout contact en dehors de sa famille proche. Il s'occupera beaucoup de son beau-père atteint de maladie de Parkinson.

Physiquement Bernard va mieux, il a repris du poids, même s'il ne peut pas marcher longtemps avec parfois des troubles de l'équilibre (hypotension orthostatique). Il est toujours sous traitement antidépresseur, qu'il veut tenter d'arrêter. Mais il ne peut plus conduire longtemps et sa conduite (alors qu'il a fait de la compétition de moto à haut niveau) est moins précise. Il ne se sent pas vigilant. « *Je peux me payer des trottoirs ou des portails*. » Il refait du scooter avec plaisir. On lui a proposé du travail en Tunisie. « *La moto est venue me chercher* » : on lui a proposé d'assister à une compétition en Malaisie.

Les cauchemars (incendie de son entreprise) reviennent si on évoque le sujet où s'il doit aller sur le site qu'il a mis en vente. Il évite de passer sur cette route.

Il ne sait pas encore comment orienter son avenir professionnel, mais il sait qu'il n'acceptera plus d'être trop souvent éloigné de sa famille à cause de son travail, car c'est leur présence patiente qui lui permet de se reconstruire.

J'aurai à nouveau des nouvelles de Bernard début décembre 2006 ; il a à nouveau était très mal quand il a dû se rendre

sur le site incendié. Il ne dort plus à nouveau, n'arrive pas à se concentrer, se sent toujours fatigué. Il peut s'occuper en réparant une mobylette. Il n'arrive pas à se sentir au top pour travailler et ne veut pas risquer un échec : décevoir et se décevoir.

Un mois plus tard, mi-janvier 2007, Bernard va indiscutablement mieux, il a un projet local et surtout le choix a été fait en famille : plus de travail qui l'éloigne en permanence de sa famille.

Je croiserais par hasard Bernard fin 2008, en visite dans le service où est hospitalisé son beau-père. Tout va bien pour lui depuis février 2008, il a créé une nouvelle société, qui tourne bien. « *Mais, – dit-il – je dois me méfier, le travail me piège vite.* », « *Je fais attention maintenant à toujours garder du temps pour aller chercher mes enfants à l'école.* »

Bernard a achevé « sa reconstruction » en construisant son nouveau projet professionnel : son parcours professionnel antérieur témoignait de ses capacités et il pouvait s'appuyer sur cette expérience. Malgré les conseils du médecin-conseil et de son médecin traitant, il n'avait pas vu l'intérêt de consulter un psychiatre « *puisque c'était un problème de travail* ». Il m'avait alors dit « *jusque là, je ne voyais pas bien à quoi servait un médecin du travail* ».

Il s'avère donc qu'il paraît normal à tout individu en situation de travail difficile ayant des effets sur sa santé, de consulter « un médecin du travail » pour solliciter son avis de spécialiste, pour lui demander un suivi, y compris pendant une période prolongée d'arrêt maladie. Cette demande émane également des employeurs, qui constituent aussi une population au travail. Prendre soin de la santé des employeurs, qui engagent comme leurs salariés, leur santé au travail, concerne bien aussi le médecin du travail ; c'est sans doute la meilleure façon de préserver des relations de travail satisfaisantes, au moins dans les TPE. C'est en tout cas la seule façon d'entrer en relation pour pouvoir ensuite exercer la fonction de prévention et de conseil prévue par le législateur. Il s'agit donc de prévention primaire.

Annie LOUBET